



**Municipalité de Hampden**

863, route 257 Nord

C.P. 1055 La Patrie

Tél. : 819-560-8444

Fax. : 819-560-8445

[muni.hampden@hsf.qc.ca](mailto:muni.hampden@hsf.qc.ca)

**PROVINCE DE QUÉBEC**

**MRC DU HAUT SAINT-FRANÇOIS  
MUNICIPALITÉ DU CANTON DE HAMPDEN**

**Le 25 mai 2017**

**PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du conseil municipal de la municipalité du canton de Hampden tenue à l'Hôtel de ville, mardi le 25 mai 2017 à 19h00.**

- Siège # 1. Monsieur Pascal Prévost**
- Siège # 2. Madame Lisa Irving**
- Siège # 3. Monsieur Alain Sabourin**
- Siège # 4. Madame Sylvie Caron**
- Siège # 5. Madame Chantal Langlois**
- Siège # 6. Madame Valérie Prévost**

**Formant quorum sous la présidence de Monsieur le maire Bertrand Prévost.**

**Est aussi présente la Directrice Générale & secrétaire-trésorière par intérim, Madame Manon Roy**

**#1**

## **OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Le maire, Bertrand Prévost ouvre la séance à 19h00 et invite les membres du conseil à prendre considération de l'ordre du jour proposé.

**#2 2017-79**

### **Adoption de l'ordre du jour**

1. Ouverture de l'assemblée
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Avis de motion du règlement numéro 81-2017 relatif aux dérogations mineures
4. Adoption du projet de règlement numéro 81-2017 relatif aux dérogations mineures
5. Avis de motion pour l'adoption du règlement pour former un Comité consultatif urbanisme
6. Résolution pour permis de construction
7. Levée de l'assemblée

Il est proposé par Madame Lisa Irving et résolu à l'unanimité des membres présents, que l'ordre du jour soit et est adopté.

**Adoptée**

#3 2017-80 **Avis de motion du projet de règlement numéro 81-2017 relatif aux dérogations mineures.**

Le conseiller Monsieur Alain Sabourin donne avis de motion concernant l'adoption du règlement 81-2017 pour les dérogations mineures, qui sera présenté lors d'une prochaine séance en vue de son adoption.

**Adoptée**

#4 2017-81 **Adoption du projet de règlement 81-2017 relatif aux dérogations mineures**

Il est proposé par Monsieur Alain Sabourin et résolu à l'unanimité des membres présents, d'adopter le projet de règlement 81-2017 visant à accorder des dérogations mineures.

**Adoptée**

#5 2017-82 **Avis de motion du projet de règlement 82-2017 pour former un comité consultatif urbanisme**

Le conseiller Monsieur Alain Sabourin donne avis de motion concernant l'adoption du règlement 82-2017 pour former un comité consultatif, qui sera présenté lors d'une prochaine séance en vue de son adoption.

**Adoptée**

#6 2017-83 **Résolution pour émettre un permis de construction**

Attendu que la résidence située au 324, route 257 dans la municipalité du canton de Hampden, est passée au feu le 22 mars 2017 et est une perte total;

Attendu que les propriétaires souhaitent reconstruire sur le même emplacement;

Attendu que la résidence est située dans la zone agricole permanente;

Attendu que les propriétaires ont déposé une déclaration de droit acquis à la CPTAQ et que le dossier est actuellement en traitement;

Attendu que la résidence fait l'objet d'un permis de construction en juillet 1981;

Attendu que le 1<sup>er</sup> règlement de zonage a été adopté à Hampden le 3 septembre 1981;

Attendu que l'implantation de la résidence n'était pas conforme à la réglementation de zonage en vigueur au niveau de la marge de recul avant, puisque celle-ci a été construite avant l'entrée en vigueur du 1<sup>er</sup> règlement de zonage;

Attendu que le règlement de zonage actuel, à l'article 3.4.2 relatif aux constructions bénéficiant de droits acquis, indique que les bâtiments détruit par un incendie ou par acte de la nature ne peuvent être reconstruits que sur le périmètre des fondations existantes;

Attendu que le propriétaire souhaite remplacer la résidence incendiée (24p. x 24p.) par une résidence de plain-pied de (26p. x 42p.);

Attendu que le règlement de zonage, à l'article 6.3.3, indique que la marge de recul le long de la route 257 est de 30 mètres;

Attendu que le terrain concerné a une profondeur d'environ 32 mètres;

Attendu qu'une dérogation mineure est la seule solution possible, pour reconstruire une résidence sur le même emplacement;

Attendu que la municipalité du canton de Hampden doit préalablement adopter un règlement sur les dérogations mineures et un règlement de constitution du comité consultatif d'urbanisme;

Attendu que les délais engendrés par les démarches réglementaires rendent la situation des propriétaires précaire vis-à-vis de leur assurance et de la nécessité d'une reconstruction rapide;

Il est résolu;

Que le conseil municipal du canton de Hampden approuve de façon préliminaire l'implantation de la future résidence avec une marge de recul de 15 mètres.

Qu'un permis de construction soit émis aux propriétaires sans que l'inspectrice en bâtiment et en environnement ne soit responsable des conséquences possible de l'émission de ce permis;

Que l'approbation préliminaire du conseil municipal de l'implantation du bâtiment principale ne constitue pas une reconnaissance du droit acquis d'usage résidentiel en zone agricole vis-à-vis la CPTAQ et que le propriétaire demeure responsable de la reconnaissance de son droit acquis auprès de la CPTAQ;

Que toutes les formalités relatives à la dérogation mineure devront être effectuées dans les meilleurs délais avec l'entière collaboration des propriétaires.

Il est proposé par Monsieur Alain Sabourin et résolu à l'unanimité des membres présents, que le conseil autorise aux propriétaires du 324, route 257, du canton de Hampden d'amorcer les démarches concernant la construction d'une nouvelle résidence avant la fin des procédures d'adoption des règlements de dérogations mineures, de comité consultatif d'urbanisme et l'adoption finale de la dérogation mineure;

**Adoptée**

A 20h30 Madame Lisa Irving propose que la levée de la séance ordinaire.

---

M. Bertrand Prévost  
Maire

---

Mme Manon Roy  
Directrice Générale &  
Secrétaire-trésorière par intérim